

L'actualité fiscale a été très dense en 2011 et des changements significatifs ont été apportés à la fiscalité du patrimoine dont les principaux éléments sont les suivants :

- Simplification du barème de l'ISF : barème à 2 taux, et relèvement du seuil à 1.3 million d'euros.
- Instauration d'une taxe de 3% pour les foyers dont le revenu fiscal de référence excède 250 000 € pour une personne seule ou 500 000 € pour un couple.
- Relèvement de taux global des prélèvements sociaux à 13.50%.
- Hausse du taux de prélèvement libératoire sur dividendes à 34.50% et 37.50% sur les revenus d'obligations.
- Durcissement de l'imposition des plus values immobilières.

Barème applicable aux revenus 2011

Tranches en euros	Taux
Jusqu'à 5 963 €	0 %
De 5 963 € à 11 896 €	5,5 %
De 11 897 € à 26 420 €	14 %
De 26 421 € à 70 830 €	30 %
Au-dessus de 70 830 €	41 %

Les seuils n'ont pas été révisés

Barème droits de succession en ligne directe

Tranches d'imposition	Taux
N'excédant pas 8 072 €	5 %
Entre 8 073 € et 12 109 €	10 %
Entre 12 110 € et 15 932 €	15 %
Entre 15 933 € et 552 324 €	20 %
Entre 552 325 € et 902 838 €	30 %
Entre 902 839 € et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

Repères sur vos placements 2012

Tranches en euros	Taux	Plafond
Livret A	2.25 %	15 300 €
Livret de développement Durable (ex CODEVI)	2.25 %	6 000 €
Plan Epargne Logement Prime Etat	2.50 %	61 200 € 1 525 €
Compte Epargne Logement Prime Etat	1.50 %	15 300 €

Barème ISF 2012

Valeur du patrimoine net taxable		Taux (1)
Comprise entre	1 300 000 € et 2 999 999 €	0,25 % (2)
Supérieure ou égale à	1 310 000 € et 2 570 000 €	0,75 % (2)
(1) Applicable au 1er euro		
(2) Avant décote éventuelle		

Pour éviter les effets de seuil liés à la taxation au 1er euro, une décote est appliquée sur le montant de l'impôt dû par les contribuables disposant d'un patrimoine égal ou légèrement supérieur aux limites de chacune des 2 tranches.

Ces tranches d'imposition s'appliquent à chacun des ayants droit après abattements (159 974 € par enfant).

Dans le cadre de donations, cet abattement reste renouvelable tous les 10 ans.

- Imposition des plus values : 19%
- Prélèvements sociaux : 13.5 %
- Plafond de versement sur PEA : 132 000 €
- Prélèvement libératoire sur dividendes : 34.5%
- Prélèvement libératoire sur intérêts perçus: 37.5% (Prélevés à la source)

NOS NOUVELLES COORDONNEES:

Téléphone : 01.53.29.31.88
 Fax : 01.83.96.83.23
 Mail : contact@sppifinance.fr

SPPi FINANCE 11 bis rue Scribe 75009 Paris
 SA au capital de 400 000 € RCS 484 214 960 Paris
 Agrément AMF n° 07000016

Site Internet : www.sppifinance.fr